



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/NBSAP/CBW-MENA/1/2
22 octobre 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER RÉGIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LES ÉTATS ARABES SUR LES STRATÉGIQUES ET LES PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ (SPANB), ET L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES ET INTERSECTORIELLES

Le Caire, 14 au 18 décembre 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

ÉTAT D'AVANCEMENT DES STRATÉGIQUES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. L'article 6 de la Convention sur la diversité biologique^{1/} requiert de chacune des Parties qu'elle élabore des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou qu'elle les adapte à ces fins, et qu'elle intègre dans toute la mesure du possible et comme il convient la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans ses plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels.

2. Dans ses décisions VI/26 sur le plan stratégique de la Convention et VI/27 A sur l'application de la Convention, et, plus récemment, dans sa décision X/8, la Conférence des Parties de la Convention a souligné que la formulation et l'exécution de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique constituent la pierre angulaire de l'application de la Convention au niveau national. En tient compte l'objectif 3 du plan stratégique, à savoir que "les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'intégration des problèmes de diversité biologique dans les secteurs pertinents doivent servir de cadre effectif pour la mise en oeuvre des objectifs de la Convention".

* UNEP/CBD/NBSAP/CBW-MENA/1/1.

1/ Article 6 de la Convention stipule que :

"a) Chacune des Parties contractantes, en fonction des conditions et moyens qui lui sont propres, élabore des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adapte à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants qui tiendront compte, entre autres, des mesures énoncées dans la présente Convention qui la concernent;

b) Chacune des Parties contractantes, en fonction des conditions et moyens qui lui sont propres Intègre, dans toute la mesure possible et comme il convient, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans ses plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels".

/...

Afin de réduire au minimum les impacts sur l'environnement des processus du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans effet sur le climat, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

3. À sa première réunion en septembre 2005, le groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention a étudié l'état d'avancement du plan stratégique et conclu que la réalisation de l'objectif 2 n'avait guère avancé et que cela demeurait un sérieux obstacle à l'application. Il a également noté la lenteur avec laquelle l'objectif 3 était en cours de réalisation. À la lumière de ce qui précède, la Conférence des Parties a décidé de faire un examen approfondi de la réalisation des objectifs 2 et 3 du plan stratégique. La présente note contient un résumé des résultats de cet examen tel qu'il a été analysé à sa deuxième réunion en juillet 2007 par le groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention (Section II) et présenté à la neuvième réunion de la Conférence des Parties en mai 2008 (UNEP/CBD/COP/9/14/Rev.1 et UNEP/CBD/COP/9/4).

4. Cette série d'ateliers régionaux sur le renforcement des capacités pour les stratégies et plans d'action nationaux est destinée à contribuer à la procédure d'examen. La section III de la note fournit des informations sur l'état d'avancement et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique par les États arabes de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, assise de travaux additionnels durant l'atelier (voir la section IV ci-dessous).

5. Depuis qu'elle a examiné à sa deuxième réunion la question des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, la Conférence des Parties a émis des orientations sur la préparation et la mise en œuvre de ces stratégies et plans, et approuvé des lignes directrices élaborées par des tiers pour aider les pays à s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'article 6 de la Convention. À sa deuxième réunion tenue en juillet 2007, le groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention a élaboré des orientations consolidées et mises à jour (voir UNEP/CBD/NBSAP/CAFR/1/3). À sa neuvième réunion tenue en mai 2008 à Bonn, la Conférence des Parties a adopté ces orientations dans la décision IX/8 (paragraphe 8).

II. EXAMEN APPROFONDI DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX : UNE VUE D'ENSEMBLE

6. Comme indiqué ci-dessus, à sa huitième réunion, la Conférence des Parties a décidé d'envisager de faire à sa neuvième réunion un examen approfondi des objectifs 2 et 3 du plan stratégique (décision VIII/8). Elle a demandé au groupe de travail sur l'examen de l'application de se préparer à faire cet examen approfondi en se concentrant notamment sur les éléments suivants :

- a) l'état d'avancement des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et leur mise à jour;
- b) la mesure dans laquelle les questions touchant à la diversité biologique ont été effectivement intégrées conformément à l'article 6 b) de la Convention;
- c) la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique; et
- d) l'octroi de ressources financières, le renforcement des capacités, l'accès à la technologie et le transfert de technologie, et la coopération en matière de technologie.

7. Les buts et objectifs du Plan stratégique sont les suivants :

Objectif 2. Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.

2.1 Toutes les Parties disposent de capacités pour la mise en œuvre des actions prioritaires des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité.

2.2 Les pays en développement Parties, en particulier les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et d'autres Parties à économie en transition, disposent de suffisamment de ressources pour mettre en œuvre les trois objectifs de la Convention.

2.5 La coopération scientifique et technique constitue une contribution importante au développement des capacités.

Objectif 3. Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et l'intégration des préoccupations de la biodiversité dans les secteurs pertinents servent de cadre efficace pour la réalisation des objectifs de la Convention.

3.1 Chaque Partie dispose de stratégies, plans et programmes nationaux efficaces dans le but de fournir un cadre national pour la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention et fixer des priorités nationales claires.

3.3 Les préoccupations de la biodiversité sont intégrées dans des plans, programmes et politiques nationaux sectoriels et intersectoriels importants.

3.4 Les priorités des stratégies et plans d'action nationaux sont activement appliquées, comme un moyen de mise en œuvre de la Convention, et comme une contribution importante au programme mondial de la diversité biologique.

8. Conformément à la décision VIII/8, le Secrétaire exécutif a synthétisé et analysé les informations contenues dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, les cent vingt-sept troisièmes rapports nationaux soumis par les Parties en avril 2007^{2/} et d'autres renseignements soumis par les Parties en réponse à l'invitation dans la décision VIII/8 de fournir des mises à jour sur l'état d'avancement des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, les obstacles à la mise en œuvre, les examens nationaux de la mise en œuvre et la disponibilité des ressources. Le Secrétariat a également consulté des études et des rapports établis par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agences d'exécution. Ces derniers incluent des évaluations de l'appui du FEM pour les activités habilitantes, des rapports nationaux d'auto-évaluation des capacités et des analyses des questions liées à l'environnement qui renferment les stratégies de réduction de la pauvreté et les stratégies de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

9. On trouvera ci-après un résumé des principales conclusions de l'examen, centrées qu'elles sont sur la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux pour la diversité biologique et la disponibilité de ressources financières^{3/}. Il reprend les conclusions de la deuxième réunion du groupe de

2/ Cent quarante deux troisièmes rapports nationaux avaient été reçus en date du 7 juillet 2008.

3/ Les résultats complets de l'analyse du Secrétariat sont fournis dans les documents suivants :

- Application de la Convention et de son Plan stratégique (UNEP/CBD/COP/9/14/Rev.1)
- Rapport du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention sur ses travaux à sa deuxième réunion (UNEP/CBD/COP/9/4)
- État d'avancement de la réalisation des objectifs 2 et 3 du plan stratégique portant sur la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et la disponibilité de ressources financières : un aperçu (UNEP/CBD/WG-RI/2/2)
- Synthèse et analyse des obstacles à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leçons tirées de l'examen, efficacité des instruments de politique et priorités stratégiques d'action (UNEP/CBD/WG-RI/2/2/Add.1)
- Synthèse à jour des informations contenues dans les troisièmes rapports nationaux (UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/1)
- Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique : une mété-analyse d'examens antérieurs (UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/9)

travail sur l'examen de l'application de la Convention (juillet 2007) présentées à la neuvième réunion de la Conférence des Parties (mai 2008). Les données dans les sous-paragraphes a) et b) ont été mises à jour au 7 juillet 2008 :

a) Des informations fournies au Secrétariat par les Parties, il ressort que cent soixante Parties (84 pour cent du total) ont finalisé leurs stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique ou instruments équivalents. Vingt Parties ont informé le Secrétariat que leurs stratégies et plan d'action nationaux étaient en cours d'élaboration. Dix Parties n'en ont pas encore élaboré une stratégie ou un plan d'action nationaux ni initié le processus pour ce faire, ou n'ont pas informé le Secrétariat qu'ils l'ont fait;

b) Vingt Parties ont révisé leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et quatorze autres sont en train de les réviser. Les révisions sont destinées à identifier et surmonter de nouveaux obstacles et à donner suite aux récentes orientations de la Conférence des Parties. Certaines Parties formulent des stratégies et/ou plans d'action pour la diversité biologique au niveau infranational;

c) Bien que les consultations avec les parties prenantes aient constitué une partie importante de l'élaboration de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, l'éventail de parties prenantes concernées n'est souvent pas suffisant pour garantir une appropriation effective de la stratégie ou du plan ou pour assurer l'intégration de la diversité biologique au-delà de la communauté environnementale;

d) Quoique la plupart des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique comportent des buts et des objectifs, la majorité d'entre eux ne sont pas quantitatifs et ne répondent pas directement à l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique ou à d'autres objectifs de la Convention. Cela est dû en partie au fait que la plupart des stratégies et plans d'action nationaux ont été formulés avant que la Convention sur la diversité biologique fixe des objectifs;

e) De même, la plupart des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ne font mention ni de l'approche par écosystème, ni de tous les programmes de travail et questions thématiques pertinents de la Convention;

f) La plupart des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique comportent des plans d'action. Ceux-ci ont toutefois souvent tendance à être axés sur des projets plutôt que sur les problèmes fondamentaux qu'il importe de résoudre pour atteindre les objectifs de la Convention. Peu d'entre eux précisent des sources de financement intérieures;

g) Un grand nombre de stratégies et plans d'action nationaux n'ont pas de programmes de communication efficaces;

h) La plupart des pays ont pris des mesures visant à intégrer la diversité biologique dans les politiques, plans et programmes sectoriels et intersectoriels, avec une plus grande efficacité dans certains secteurs sans doute (foresterie, tourisme, etc.) que dans d'autres. Son intégration dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté ainsi que dans d'autres processus de planification élargis semble en général faible;

i) La plupart des pays ont identifié des priorités pour la mise en oeuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique mais très peu ont indiqué dans leurs rapports

- Examen des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, intégration de la diversité biologique et application de la Convention : une bibliographie (UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/10).

nationaux si et dans quelle mesure ils ont été mis en oeuvre. Il se peut que quelques pays aient des rapports détaillés sur la mise en oeuvre qui ne sont cependant pas mis systématiquement à la disposition du Secrétariat;

j) Les rapports des Parties indiquent que les obstacles les plus répandus à l'application de la Convention sont "le manque de ressources financières, humaines et techniques" et "le manque de mesures d'incitation économiques". Les articles 7, 12, 8 h) et 8 (a-e) seraient les dispositions les plus limitées par l'insuffisance de ressources;

k) Bien que la quasi-totalité des pays indiquent qu'ils octroient un appui financier ou des incitations à des activités nationales destinées à réaliser les objectifs de la Convention, les compressions budgétaires représentent un sérieux problème pour certains d'entre eux. Il y a de nombreux exemples de contributions et ressources privées générées par des mesures fiscales, mais, dans l'ensemble, les ressources aux niveaux national et international sont modestes;

l) Plusieurs pays ont commencé à introduire des mécanismes financiers innovants tels que le paiement de services écologiques, mais, en règle généralement, ces mécanismes n'ont pas encore engendré un financement durable. Environ un tiers des pays déclarants ont adopté un statut d'exonération fiscale pour les dons liés à la diversité biologique;

m) La plupart des pays ne possèdent pas un dispositif qui leur permet d'assurer le suivi de l'appui financier dans leur pays et un cinquième seulement ont fait une analyse de la manière dont leur budget national (y compris l'aide publique au développement) soutient les activités nationales relatives à la diversité biologique;

n) Il ressort des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indiquent qu'environ 9 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique de l'aide fournie par les donateurs pour la diversité biologique l'ont été pour la période 1998-2005. On ne discerne aucune évolution à long terme précise de l'aide bilatérale;

o) Bien que des résultats positifs aient été obtenus pour des activités spécifiques, le transfert de technologie et la coopération technique semblent au titre de la Convention avoir été très limités;

p) D'importants progrès ont été faits quant à l'échange d'informations et à la coopération scientifique et technique en général. Cependant, le rôle principal que joue le mécanisme du centre d'échange à l'appui de cette coopération doit être davantage précisé. La moitié environ des Parties ont créé un mécanisme national du centre d'échange.

10. Dans leur troisième rapport national, les Parties étaient invitées à indiquer l'importance relative de divers obstacles^{4/} à la mise en oeuvre des dispositions de la Convention et des programmes de travail thématiques en les classant comme des problèmes "de niveau élevé", "de niveau moyen" ou de "bas niveau". Si l'on prend toutes les Parties déclarantes ensemble, les dix problèmes suivants ont été qualifiés de "niveau élevé" ou "de niveau moyen" par plus de 70% des Parties pour la mise en oeuvre de l'article 6 :

- Manque de ressources financières, humaines et techniques (84%);
- Manque de mesures d'incitation économique (82%);
- Appauvrissement de la diversité biologique et compréhension et documentation insuffisantes des biens et services qu'elle fournit (76%);

^{4/} Voir le document UNEP/CBD/WGRI/2/2/Add.1. Ces obstacles correspondent en général mais pas exactement à la liste qui figure en annexe au Plan stratégique (décision VI/26).

- Manque d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux (75%);
- Manque de partenariats effectifs (74%);
- Manque de coopération horizontale entre les parties prenantes (73%);
- Modes de production et de consommation inviables (72%);
- Manque d'intégration des questions de la diversité biologique dans d'autres secteurs (71%);
- Capacité insuffisante d'agir à cause de la faiblesse des institutions (70%);
- Manque de connaissance et de pratique des approches écosystémiques de gestion (70%).

III. ÉTAT D'AVANCEMENT ET MISE EN OEUVRE DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉTATS ARABES DE LA RÉGION DU MOYEN-ORIENT ET D'AFRIQUE DU NORD

11. Des 19 Parties invitées à participer à cet atelier régional, 15 (79%) ont achevé une stratégie et un plan d'action nationaux pour la biodiversité, tandis que 4 (21%) n'ont pas achevé ce document (voir Tableau 1) – un taux d'achèvement au-dessous de la moyenne mondiale. L'annexe I fournit un résumé des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique qui figurent dans les profils de pays sur le site Internet de la Convention. Deux Non-Parties et la Palestine ont été invitées à participer dans l'atelier. Tandis que quelques pays ont établi des affiches sur des aspects de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, le Liban est le seul pays de la région qui a préparé une affiche. Ces affiches sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/meetings/wgri-02/poster-session.shtml>

12. À ce jour, dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, le Maroc est la seule Partie qui a révisé sa stratégie et son plan d'action nationaux pour la diversité biologique. Cependant, le Secrétariat est au courant que le Liban, la Tunisie et le Qatar ont initié des activités à cet égard.

13. Dans le cadre de l'analyse mondiale, qui est résumée dans la section II ci-dessus, les Parties ont été invitées à soumettre des informations sur l'état de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en oeuvre et leur actualisation ainsi que sur la mesure dans laquelle les problèmes touchant à la diversité biologique ont été bien intégrées en conformité avec l'article 6 b) de la Convention sur la diversité biologique. De la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, 3 pays (le Liban, le Maroc et la Tunisie) ont fourni des informations pour cette compilation qu'a préparée le Secrétariat à l'intention de la deuxième réunion du groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention (UNEP/CBD/WGRI/2/INF/7).

14. Désireux de compléter et d'élargir l'analyse mondiale, le Secrétariat a demandé à chacun des participants à l'atelier, désignés qu'ils ont été par les correspondants nationaux de la CDB, de lui fournir de plus amples informations sur la stratégie et le plan d'action nationaux pour la diversité biologique de leurs pays (voir UNEP/CBD/NBSAP/CBW-MENA/1/Add.1).

IV. ACTIVITÉS À ENTREPRENDRE DURANT L'ATELIER

15. Comme indiqué dans l'ordre du jour annoté (UNEP/CBD/NBSAP/CBW-MENA/1/Add.1), les participants seront invités à débattre des expériences et des leçons tirées à l'échelle nationale de l'élaboration comme de la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, axant leur attention sur les points suivants :

- a) état des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou de stratégies et programmes similaires;
- b) principales caractéristiques des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- c) actions prioritaires identifiées pour la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- d) mécanismes identifiés pour la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- e) obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique; et
- f) examens de la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et évaluation de l'efficacité de la stratégie.

Tableau 1 – État d'avancement des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, ainsi que des rapports nationaux, dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord

Pays/Territoire	Stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique (année d'adoption) * l'année où ils ont été achevés est indiquée lorsque l'année de leur adoption n'est pas connue	Rapports nationaux		
		1^{er}	2^d	3^e
Algérie	Oui (2005) * l'année d'adoption n'est pas claire	Oui	Non	Oui
Arabie Saoudite	Non * Le SCDB a été informé à la deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention (WGRI-2), en juillet 2007, que la stratégie et le plan d'action nationaux sur la biodiversité étaient dans les dernières étapes de préparation	Oui	Oui	Oui
Bahreïn	Oui (2007) * Le SCDB a été informé en janvier 2008 que l'ébauche finale a été soumise au gouvernement pour adoption en décembre 2007; le SCDB n'a toujours pas reçu une copie du document ou des informations concernant son adoption	Oui	Non	Non
Comores	Oui (2001)	Oui	Oui	Oui
Djibouti	Oui (2000)	Oui	Oui	Oui
Egypte	Oui (1998)	Oui	Oui	Oui
Emirats arabes unis	No * Le troisième rapport national, reçu en juillet 2007, confirme que les considérations de la biodiversité ont été intégrées dans la stratégie et le plan d'action pour l'environnement	Non	Non	Oui
Irak	Non-Partie			
Jamahiriya arabe libyenne	No * Le SCDB n'a toujours pas reçu des informations concernant la préparation ou la finalisation de la stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité	Non	Non	Non
Jordanie	Oui (2001)	Oui	Non	Oui
Koweït	No * Le SCDB n'a toujours pas reçu des informations concernant la préparation ou la finalisation de la stratégie et le plan d'action nationaux sur la biodiversité	Non	Non	Non
Liban	Oui (1998) * Le SCDB a été informé en juin 2006 que la stratégie et le plan d'action nationaux sur la biodiversité étaient sous révision	Oui	Oui	Oui
Maroc	Oui (2002, 2004) * Revisé en 2004	Oui	Oui	Oui
Mauritanie	Oui (1999) * l'année d'adoption n'est pas claire	Oui	Non	Oui
Oman	Oui (2001)	Oui	Oui	Non
Palestine				
Qatar	Oui (2004) * Le SCDB a été informé à la deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention (WGRI-2), en juillet 2007, que la stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité étaient sous révision	Oui	Non	Oui
République arabe syrienne	Oui (2002)	Oui	Oui	Oui
Somalie	Non-Partie			

Soudan	Oui (2001)	Oui	Oui	Oui
Tunisie	Oui (1998) * Le SCDB a été informé le 30 mars 2007 que le Plan d'action était sous révision	Oui	Oui	Oui
Yémen	Oui (2005)	Oui	Non	Non

/...

Annexe I

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION POUR LA DIVERSITÉ BIologIQUE DES ÉTATS ARABES DE LA RÉGION DU MOYEN-ORIENT ET D'AFRIQUE DU NORD

La présente annexe fait une brève ébauche des principales caractéristiques des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique telles qu'elle apparaît sur le site Internet de la Convention à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/countries/>. Les entrées qui sont cochées (✓) ont été finalisées et approuvées par les Parties sur la base d'un projet élaboré par le Secrétariat. S'agissant des pays restants, les profils ont été établis par le Secrétariat sur la base des informations contenues dans les stratégies et les plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que dans les rapports nationaux mais ils n'ont pas été examinés par les Parties concernées.

Algérie ✓

La stratégie nationale de l'Algérie met l'emphase sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Cette stratégie est supportée par un plan d'action global. Les objectifs principaux de la stratégie incluent la planification de nouvelles aires protégées, la préservation d'habitats et la création d'un centre de développement des ressources biologiques. Afin d'atteindre ces objectifs, le plan d'action contient plusieurs activités, dont les suivantes ont déjà été entamées : la mise en place d'un programme de lutte contre la dégradation des ressources naturelles; un inventaire systématique de la flore et de la faune; la création d'un conservatoire génétique; la création de nouvelles aires protégées; et la protection d'aires naturelles vierges (ex. Aire protégée Tinerkouk).

Arabie Saoudite ✓

A National Biodiversity Strategy for the Kingdom of Saudi Arabia was prepared by the National Biodiversity Committee. At this moment this strategy is submitted to the Ministerial Council for consideration and approval. This Strategy is divided into five parts:

Part One introduces the purpose and scope of the National Biodiversity Strategy which is to promote the conservation of biodiversity and the sustainable use of its resources by placing it at the centre of national planning and development .The scope of the Strategy is broad and includes the protection, restoration, sustainable use, equitable sharing, and systematic monitoring of Saudi Arabia's biodiversity. Part one also contains the introduction to the Convention of Biological Diversity.

Part Two looks at Islamic vision and basic principles guiding the conservation of biological and stress the fact that the conservation of the natural environment is an imperative command of Allah. The protection of the natural environment from abuse by man leads to the welfare of man himself together with that of all other beings.

Part Three reviews the status of terrestrial biodiversity with its 2250 species of flora, 76 species of mammals , 444 species of birds , amphibians , reptiles and insects. The status of marine and freshwater biodiversity is also covered. The major threat for each of those sectors is discussed.

Part four contains seventeen strategic goals for the conservation and sustainable use of biodiversity that include In-situ Conservation both Inside & outside Protected Areas; Ex-situ Conservation ;Conserve and Develop Forest and Woodlands, Desert Rangelands, Living Marine Resources, Agricultural Biodiversity, Regulate Access to Genetic Resource and Introduce National Biosafety Standards; Update and Enforce Environmental Legislation; Support Scientific Research; Enhance Environmental Education ; Achieve

Socio-Economic Development; Encourage Collaborative Management and Promote Cooperation for Biodiversity; Generate Income from Wildlife Resources and Develop Nature Based Tourism

Part Five deals with mechanism for implementing and monitoring the strategy and stress the fact that all the government agencies, non-governmental organizations, scientific institutions and local stakeholders in Saudi Arabia will need to participate. The mechanism for implementing the strategy includes an organizational chart and a description of its components.

After the cabinet approval of the strategy a seventeen sets of proposed action plans will be set in action to serve as a guide for the implementation of the strategic goals. The final detailed working action plans for each stage will need to be individually prepared and implemented by those ministries, organizations or institutions that have been identified in the strategy as well as cross sect oral coordination among all parties concerned.

Bahreïn

Although no specific national goals or targets have been developed in Bahrain to address the 2010 target, many measures have been taken that contribute to its achievement. For instance, Al-Areen Wildlife Park and Reserve maintains breeding populations of rare and likely threatened species including mammals, birds, reptiles and amphibians. Successful captive breeding and re-introduction programs undertaken by Al-Areen have promoted the recovery of rare antelopes, such as the Arabian sand gazelle. Public awareness programs are implemented on regular basis, and the provisions of promoting the conservation and sustainable use of biodiversity have been incorporated into the national educational curricula. Bahrain has recently prepared the National Environment Strategy (NES), which is currently under consideration for adoption by the competent national authorities. The agricultural sector is currently implementing programs to re-use treated wastewater for irrigation purposes in an attempt to overcome the increasing shortage of freshwater. Also, loans are provided to farmers intending to launch programs dedicated to the protection of date palms. There is a lot of pressure to adopt effective measures to minimize adverse stresses imposed by over-fishing. All destructive fishing methods, such as explosions, poisons and polythene nets, are prohibited. Alternatively, the sustainable traditional fishing methods, such as the wire and barrier traps are encouraged and maintained. For instance, only traditional fishing is permitted in the marine environment bordering Hawar Islands Protected Area. To ensure the sustainability of shrimp stock, shrimp harvesting is banned annually during the recruitment period. (Source: First National Report submitted to SCBD in 2006)

Comores

La Stratégie nationale et le plan d'action sont séparés en quatre axes stratégiques généraux, qui sont à leur tour divisés en objectifs et programmes spécifiques. Les axes stratégiques sont : 1) Connaître et promouvoir la connaissance du patrimoine national (mise en place d'un système d'information environnementale et recensement du patrimoine); 2) Se doter d'un outil législatif, d'institutions et de services publics efficace (préparation du cadre opérationnel); 3) former des spécialistes, éduquer et sensibiliser la population (formation, encadrement et sensibilisation des populations); et 4) Gérer rationnellement le patrimoine national (conservation et valorisation du patrimoine national, recherche de solutions alternatives et lutte contre la pollution).

Djibouti

D'après la stratégie et le plan d'action nationaux pour la diversité biologique, les principales questions dont il convient de traiter sont les suivantes : atténuation de la dégradation avancée causée par les pressions anthropiques; révision du programme urbain et amélioration de la gestion des déchets liquides et solides; motivation et participation de toutes les parties prenantes; promotion de nouvelles activités durables comme l'écotourisme; décentralisation de l'information environnementale qui doit atteindre l'ensemble des districts et promotion du développement durable au niveau local.

Egypte ✓

The NBSAP (1998) sets out 6 guiding principles to research, assess and manage biodiversity; to develop national strategies and legal frameworks as supporting measures, and to build and mobilize national capacities and resources to implement and monitor projects. Great attention is given to endangered species. Endangered trees and plants are being replanted, mangroves along the Red sea are being rehabilitated through protection measures, rare bird and turtle habitats are being closely monitored. Special attention is also given to alien invasive species, considered very damaging to biodiversity and the economy, but proper treatment exceeds the country's current capacities. A network of 27 natural protectorates representing the principal ecosystem types with scientific importance, biodiversity richness or threatened species is under development. That way all actors, private and public, and all people are part of the global solution. Two ethical principles guide Egypt's actions: equitable sharing, and responsibility towards future generations.

Emirats arabes unis

It aims at understanding the underlying causes of the country's environmental problems – desertification, salinization, biodiversity loss, and human economical impacts. This strategy will include public awareness campaigns, the establishment of a national strategy to rationalize the use of some resources (water, agricultural and grazing lands), and the development of adequate human institutional and legal resources. More protected areas should be declared and a gene bank for traditional fauna and flora instituted in conservation areas. Five goals can be identified: biodiversity conservation, fragile ecosystems conservation (coral reefs, drylands, rocky beaches, humid areas, special attention to locally and regionally endangered species (sea turtles, vultures, sea birds, invertebrates, whales and sharks), preventing the introduction of alien species, especially in agriculture. A major project, in conjunction with the Environmental Research and Wildlife Development Agency (ERWDA), has launched and aims at providing researchers, government agencies and the public at large with easily accessible high quality spatial environmental data that will ultimately support sustainable decision and policy making in the UAE and beyond.

Irak

Non-Partie

Jamahiriya arabe libyenne

Non disponible

Jordanie

Insuring sustainable biodiversity management is an integral part of Jordan's global plan for development. The guiding principles behind the action plan are based on religious values for respect of the natural world, social equity and wealth distribution, respect for pastoral and local cultures, adequate scientific knowledge, and cooperation and benefit sharing among all stakeholders at local, national, regional and international levels. The plan features five major strategic goals: a) in-situ conservation and sustainable use of biodiversity, especially forest and agricultural lands, b) adequate use and management by proper institutions of natural resources (water, soil, plant cover), c) maintain or develop incentives and legislation that support the conservation of biodiversity and the sustainable use of biological resources; d) cooperation with other countries and equitable benefit sharing, and e) better understanding of ecosystems for appropriate use. Priority actions include the establishment of: a national Red data list for flora and fauna species at risk; a national botanical garden; green belts to combat desertification; a Fisheries and Marine Life Institution; and a specialized center for plant biodiversity.

Koweït

Non disponible

Liban ✓

Lebanon's NBSAP (1998) was updated with an addendum (September 2005) to take into account the thematic work programs and cross cutting issues defined by the CBD and the new obligations resulting from the 2010 challenge including: a timeframe, an estimated budget, required human resources and the expected outcome. The NBSAP is divided into 4 thematic areas: forest and range, fresh water, marine ecosystem, and agrobiodiversity. Measures to achieve these goals include expansion of protected areas, biodiversity studies and updates, sustainable resource use and creation of partnerships with local stakeholders, NGOs and international agencies. More than 30 projects were developed. The NBSAP covers areas such as: stability of the ecosystems, forests and ranges management, conservation of inland water biodiversity, sustainable management and wise use of fresh water resources, conservation of marine and coastal natural resources, in-situ conservation for sustainable development, development of a National Biosafety Framework, and agrobiodiversity. Although noticeable progress has been made in some areas, it is still slow in other areas. For example, there is no specific action plan for known endangered species.

Maroc ✓

The strategy comprises five strategic objectives: (1) rational management and sustainable use of biological resources (in-situ and ex-situ conservation, participatory approach, monitoring, restoration, etc.); (2) improved knowledge on biodiversity (scientific research, training, information management, etc.); (3) awareness raising and education (awareness programmes adapted to the general public and students, training for future awareness raisers); (4) legislation and institutions (capacity building, harmonizing Morocco's international engagements with its national legislations, etc.); and (5) international cooperation. Morocco's action plan focuses on terrestrial biodiversity, marine and coastal biodiversity, and wetland biodiversity. In addition, the country has established a great number of indicators to assess Morocco's progress, such as the variation of the degree of forest fragmentation.

Mauritanie

La stratégie comprend huit principes majeurs liés à: la valeur de la biodiversité; le développement durable; la conservation *in-situ*; la conservation *ex-situ*, la participation de la population; la gestion rationnelle et l'approche par écosystème; les connaissances et pratiques traditionnelles et autochtones; la collaboration entre les départements et les différents niveaux de gouvernement; et le partage des bénéfices, des connaissances et des coûts. De plus, le document met l'emphasis sur dix-sept thèmes sectoriels, incluant la conservation, l'aménagement du territoire, les biotechnologies et la biosécurité, ainsi que la participation de la population, des ONGs et du secteur privé.

Oman

Oman completed and adopted its National Biodiversity Strategy and Action Plan in 2001. Oman's NBSAP presents a vision for Oman of a society that is conscious of the role and issues related to biodiversity, convinced of its responsibilities towards future generations and determined to use natural resources in a sustainable manner and in harmony with all other living things. In support of this vision, the Strategy incorporates a series of guiding principles that provide a foundation for implementation. The main strategic goals identified in Oman's NBSAP include: safeguarding habitats and productive renewable resources for rational and sustainable exploration; conserving habitats, plant and animal biodiversity, especially of those uncommon and also of special interest; improving the understanding of ecosystems and increasing resource management capability; developing legislation that insures the conservation and sustainable use of biological resources; developing incentives that will promote biodiversity conservation and provide employment for local people; and equitably sharing the benefits of sustainable resources, including genetic resources. The NBSAP proposed a series of priority actions under the following themes: conservation of natural resources, terrestrial and freshwater fauna, marine life and fisheries, terrestrial and aquatic flora, agriculture resources, energy resources, mineral resources, industry, technology and services, urban environment, water resources, public participation, social and spiritual values and quality of life.

Qatar ✓

Qatar's National Biodiversity Strategy and Action Plan was finalized in October 2004. Based on an assessment of the status of biodiversity in the country, Qatar's NBSAP identified a total of 11 strategic goals under the following titles: protected areas, ecotourism sites and facilities, marine and coastal resources, rangelands and desertification, agrobiodiversity and desertification, environmental legislation, scientific research, education and public awareness, invasive alien species and biosafety standards, environmental monitoring and environmental impact assessments, and multilateral environmental agreements. For example, strategic goals regarding protected areas include the expansion of the national system of terrestrial and marine protected areas to protect representative examples of all of the major ecosystems, key biological sites and species of special management concern in Qatar. Concerning marine and coastal resources, the goal is to protect and conserve living resources for the development of a sustainable marine fishing and recreation industry in Qatar. Under each goal, there are some specific actions proposed to achieve it and a set of indicators to monitor progress towards it. Finally, the NBSAP also identified mechanisms for implementing its goals, including partnerships, projects, coordination units, sources of funding, review and reporting processes.

République arabe syrienne ✓

The National Strategy and Action Plan included environmental considerations to decrease all environmental threats in development projects for the conservation and sustainable use of biological resources. One of the important objectives is the protection of all natural sites in forests and other natural ecosystems. The main indicator used to monitor progress is total protected land, and the objective is to increase the percentage of protected areas from the current 1.28% to 10% of the total land area. The action plan is divided in two sections. The short and middle-term (1-5 years) major objectives are: a) scientific studies on the status and trends in biodiversity, and especially of rare and endangered species, and the increase in their numbers; b) the establishment of protected areas representing unique local varieties; c) capacity building; d) the establishment of a national gene bank and a herbarium, especially for endemic species; e) and the identification of causes of biodiversity loss and adequate policy development. The long-term (6-10 years) objectives are: the establishment of a national network of protected areas representing all ecosystems and the establishment of biological agricultural practices for the sustainable use of biodiversity.

Somalie

Non-Partie

Soudan

The final goal of the action plan is the conservation of the components of Sudan biological diversity, whether plant, animal or microorganism, to enhance the opportunities for their utilization. The intermediate goals are broken down into the following example categories and have several measures/incentives for each one: filling the gaps in scientific knowledge; agricultural biodiversity; forestry provenance research; documentation; property rights; organizational structures; requirements for start-up; Nile water development projects; Sudan environment debt and economic valuation.

Tunisie ✓

Tunisia's National Biodiversity Strategy was completed and adopted in 1998. The general strategic goal of the Tunisian NBSAP is the conservation of its biological diversity. Under this goal a number of objectives have been identified, including the preservation of areas, ecosystems and elements of biological diversity not impacted by human activities; the restoration and rehabilitation of areas, ecosystems and elements of biological diversity being degraded; sustainable use of biodiversity, biological and genetic resources with economic gains; and restoration of equilibrium in the components of biological diversity. In order to achieve these objectives, 6 action programmes were defined whose principle aims are to: develop a system of generation and utilization of knowledge and information on biodiversity; limit genetic erosion; protect ecosystems; adequately manage ecosystems; integrate biodiversity in sectoral strategies; and establish an appropriate institutional and regulatory framework. These aims will be met through the implementation of specific actions for each category, such as: valuation of biodiversity elements; training for control agents of biodiversity protection; improving sustainable use of biological resources; and implementing a national program for in situ conservation.

Yémen

Yemen's NBSAP was developed by following five principles, namely equity, solidarity and share responsibility, ecological soundness, know-how and eco-technology and Islamic values. On the basis of a detailed situation analysis of biodiversity in Yemen, Yemen's NBSAP identified four strategic goals, including conservation of natural resources, sustainable use of natural resources, integrating biodiversity in sectoral development plans and implementation of enabling mechanisms. The action plan identified seven major actions to achieve these goals. They are (1) Establishment and development of a comprehensive national integrated protected areas system; (2) Development and implementation of an integrated coastal zone management plan; (3) Development and implementation of specific policies, legislation and regulations on biodiversity issues;(4) Implementing essential measures for the conservation of agro-biodiversity; (5) Reviving traditional and indigenous knowledge in natural resources management systems;(6) Enhancing national biodiversity education and awareness program; and (7) Developing and implementing regulations and guidelines for biosafety.
